MAIRIE DE SAUSSENS
31460 SAUSSENS
05.61.83.83.47 – mairie.saussens@orange.fr

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX
CONVENTION D'UTILISATION

Entre les soussigné(e)s :

- d'une part :

agissant au nom et pour le compte de la commune,

- d'autre part :

☐ Particulier
Nom : Prénom :

☐ Association
Nom de l'association :
Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

ci-après dénommé l'utilisateur, il a été convenu ce qui suit :

Article 1er :

La commune de Saussens met à disposition de l'utilisateur les locaux désignés ci-dessous,
du au
pour (objet de location) :

La location est accordée pour une durée de 48 h avec remise des clés la veille à partir de 14h et restitution des clés le 3ème jour avant 12h (ex pour location le week-end : remise des clés le vendredi à partir de 14 h et restitution le lundi avant 12h).

Les locaux prêtés à l'utilisateur comprennent :

Equipement	Vos besoins	Précisions
Salle des fêtes	☐	
Mobilier	☐	
Cuisine	☐	
Sanitaires	☐	
Chauffage / Clim	☐	
Lave-vaisselle	☐	
Cuisinière	☐	
Autres	☐	

Article 2 :

Les locaux sont mis à disposition de l'utilisateur aux conditions tarifaires suivantes :

☐	**75 €** à titre de résident de la commune de Saussens (une location par an par foyer) (avec la cuisine)
☐	**350 €** à titre de loueur extérieur à la commune
☐	**350 €** à titre de résident de la commune pour une seconde location dans l'année
☐	**50 €** pour l'usage de la cuisinière et/ou du lave-vaisselle
☐	**350 €** à titre de caution
☐	**150 € à t**itre de caution nettoyage

Article 3 :

L'utilisateur doit remettre une attestation d'assurance lors de la signature de la présente convention couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

Article 4

L'utilisateur doit avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à en respecter les termes.

Il constate également, en présence du responsable de la salle, le positionnement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et des issues de secours.
L'utilisateur est responsable aussi du bon ordre dans les locaux. Il s'engage à respecter et à faire respecter les règles de sécurité.

L'utilisateur s'engage à ne pas accrocher de décorations au plafond et de veiller à ce qu'aucun impact ne le détériore (ex. bouchon de champagne, etc.)

L'utilisateur prend connaissance du mode d'emploi des appareils affiché dans la cuisine

Article 5:

L'utilisateur doit avoir procédé avec le responsable de la salle à un état des lieux avant et après l'utilisation et ce lors de la remise/restitution des clefs.

- l'utilisateur rendra les locaux, y compris le matériel, dans leur état initial,

- l'utilisateur aura procédé au nettoyage des locaux (salle, cuisine, toilettes, préau de la Mairie), et des appareils ménagers (si loué). En cas de non-respect du nettoyage des équipements précités, le chèque de caution de 50 € sera encaissé.

Remise des clés	Réception des clés
Nom :	Nom :
Date :	Date :

Etat des lieux Entrée	Etat des lieux Sortie
Représentant Commune :	Représentant Commune :
Loueur :	Loueur :
Date :	Date :
INTERIEUR	
Salle principale	Salle principale
Cuisine	Cuisine
Appareils ménagers	Appareils ménagers
Sanitaires	Sanitaires
Dépôt	Dépôt
Autres	Autres
Observations	Observations
EXTERIEUR	
Cour et préau	Cour et préau
Autres	Autres

Article 6 :

L'utilisateur réparera les dommages qui auront pu survenir dans ces locaux de son fait personnel ou du fait de personnes ayant utilisé les locaux dans la cadre de la présente convention, sauf à prouver que le dommage causé aurait eu pour origine la vétusté, une malfaçon ou un cas de force majeure.

Le chèque de caution sera restitué à l'utilisateur si ce dernier a satisfait aux diverses obligations lui incombant définies dans la présente convention.

Fait en double exemplaire, à Saussens, le

L'utilisateur Le responsable de la salle,